



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 104004

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la circulaire officialisant le tirage au sort pour l'accès à l'université. Avant la fin de ce quinquennat désastreux pour notre jeunesse, cette décision unilatérale est une attaque très grave à l'encontre de la méritocratie. Une fois les références géographiques et l'ordre des vœux passés, la circulaire n° 2017-077 du 24-04-2017 efface les critères de résultats scolaires et de compétences des bacheliers au profit du recours à la loterie. L'égalité des chances est remplacée par la roulette de l'égalitarisme. L'idéologie qui transpire de cette circulaire accentue le gouffre déjà perceptible entre les régions, entre le monde rural et la ville. Ceux qui réussissent brillamment au lycée auront autant de chance que les élèves moyens d'accéder aux filières les plus prisées. L'effort n'est plus récompensé, seule la chance accorde le ticket gagnant ! Cette politique participe à la chute de la France dans les classements mondiaux et décourage notre jeunesse à s'appliquer dans leurs études. Il dénonce cette mesure unilatérale du ministère sans concertation avec les organisations étudiantes, les syndicats et quelques présidents d'université. Il souhaite savoir si le ministère compte supprimer cette circulaire.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104004

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3393

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)